

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **35 (1909)**

Heft 4

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

II. La route des Alpes.

Nous nous sommes aussi occupés de la route des Alpes qui vient d'être achevée et particulièrement de l'aménagement de la place du tilleul.

Cet aménagement n'est pas très réussi. Il a l'aspect tourmenté et l'œil n'est pas satisfait. C'est maintenant que l'on voit, combien le tracé adossé aux maisons du Chasseur, eût été préférable.

Dernièrement le Conseil communal nous a consultés sur l'aspect à donner à la rue bordant la route des Alpes pour la mettre en harmonie avec les anciennes maisons de la rue des Alpes. Différentes idées ont été émises : terrasses avec magasins en bordure et les façades en retrait ; terrasses avec arcades dessous et les façades en retrait ; zone de terrain réservée à des plantations entre la route et les façades des maisons. A la suite de cette discussion, il a été proposé au Conseil communal d'ouvrir un concours d'idées entre les architectes de la ville et du canton de Fribourg. Cette proposition a été adoptée par le Conseil communal, qui a désigné comme membres du jury : MM. Fraisse, conseiller communal ; Gremaud, ingénieur cantonal ; Schläpfer, professeur au Technicum ; R. Weck, ingénieur, et H. Savoy, professeur au Séminaire, auteur du Guide de Fribourg.

III. Le bâtiment.

Si le bâtiment a subi un certain arrêt durant l'année qui vient de s'écouler, un édifice assez important a été cependant mis sous toit, le bâtiment destiné à recevoir la bibliothèque cantonale. L'architecture en est belle et sévère et bien appropriée à la destination de l'édifice. Mais il est regrettable que la configuration du terrain et le déploiement en courbe de la façade principale ne permettent pas d'embrasser l'ensemble de celle-ci. On dirait plusieurs bâtiments disposés en courbe. On n'a pas un coup d'œil d'ensemble et on n'apprécie pas ainsi la valeur et l'importance de l'édifice.

Dans nos constructions, l'architecture s'est bien améliorée depuis quelques années. De nombreuses maisons d'habitation et villas ont été exécutées avec goût, dans un style rappelant nos anciennes demeures. Les maisons d'école du Gambach et de la Neuveville sont aussi exécutées dans un style bien approprié : on a enfin renoncé à la construction de carrés ou de casernes.

Bulle, Estavayer et quelques localités de la Singine (excepté Planfayon) ont aussi exécuté des maisons de bon goût. A Bulle, le Grand Hôtel Moderne fait tache et fait un contraste frappant avec le joli Hôtel Bellevue d'Estavayer.

A la campagne, on exécute encore des bâtiments sans goût et d'un style douteux ou exotique. On confie généralement l'entreprise des bâtiments à des tâcherons italiens qui modifient les plans des architectes, en introduisant des moulures de menuiseries et des peintures criardes que l'on rencontre sur la façade des maisons des pays méridionaux. Espérons que les efforts faits depuis quelques années, ainsi que la publication de la « Maison bourgeoise », amèneront les entrepreneurs à une meilleure conception dans l'art de bâtir, surtout si ces entrepreneurs ou constructeurs ont su profiter et profitent des moyens qui sont à leur disposition (Technicum, conférences, bibliothèque du Musée industriel) pour acquérir les connaissances techniques et professionnelles qui leur sont nécessaires pour atteindre le but vers lequel doit tendre le mode de construction de nos habitations et de nos édifices.

Les connaissances techniques sont aussi nécessaires pour éviter les accidents qui se sont produits en grand nombre ces dernières années, surtout dans les constructions en béton armé pour lesquelles il faut que le constructeur connaisse à fond les matériaux qu'il emploie : propriétés physiques et chimiques, solidité, résistance et qualité.

Une question, rentrant dans cet ordre d'idée et qui a été soulevée au sein de notre société, à l'occasion de l'accident arrivé à Lausanne l'année dernière, c'est d'exiger de la part d'un entrepreneur des garanties de solvabilité ainsi que les connaissances techniques et professionnelles nécessaires. Notre collègue, M. le député Léon Genoud a déposé à ce sujet une motion au Grand Conseil, dans la session de mai 1908. Espérons qu'elle aura une suite.

Si notre société a eu une vie aussi longue, c'est qu'elle sort un peu de sa spécialité et s'occupe de questions économiques et sociales et les encourage même financièrement. Il en est de même d'un individu. Il ne doit pas se borner à faire sa petite besogne professionnelle, mais il doit encore s'intéresser à toutes les questions vitales qui se présentent et chercher à acquérir le plus de connaissances possible.

Le président parle ensuite de l'éducation professionnelle, de la navigation fluviale en Suisse, de la publication des procès-verbaux des séances qui est actuellement en travail et qui comprendra trois volumes. Cette intéressante publication prouvera que la société a beaucoup fait pour la chose publique, tels que : enseignement professionnel, exposition de Paris, Zurich, Genève et Fribourg, pour la publication du *Fribourg artistique*, album de fête, conférences, société d'embellissement, maisons rurales et bourgeoises et subventions diverses. *(A suivre)*.

BIBLIOGRAPHIE

Calcul des ponts en maçonnerie à plusieurs arches, par H. Lossier, ingénieur civil. — Note de 20 pages et 1 planche hors texte.

Cette note est une étude comparative de la méthode ordinaire de calcul et de la méthode graphique rigoureuse du Prof. W. Ritter, étude appliquée à des ouvrages à voûtes semblables ; après avoir passé en revue les différences obtenues par ces deux modes de calcul quant à la répartition des efforts et aux déformations dans les voûtes et les piles, l'auteur propose une méthode approximative, basée sur la méthode de Ritter légèrement simplifiée : les calculs deviennent ainsi moins laborieux, quoique très suffisamment exacts.

Cette note, complétée par celle que promet l'auteur sur les ouvrages à voûtes dissemblables, constituera une excellente mise au point du fonctionnement réel des ponts en maçonnerie, en révélant les divergences notables qui existent entre les hypothèses généralement admises et la réalité, surtout quand il s'agit d'ouvrages à faible charge permanente.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

Offre d'emploi.

On demande deux jeunes ingénieurs-mécaniciens pour le bureau d'études et de construction d'une des premières fabriques de moteurs légers et accessoires pour l'aviation, à Paris. S'adresser au Secrétaire de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole d'Ingénieurs de l'Université de Lausanne, Valentin 2.